



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22148259

Déposé / Reçu le

07 DEC. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0473 542 617

Nom

(en entier) : REFINITIV SA

(en abrégé) :

Forme légale : Société de droit suisse

Adresse complète du siège : Route de Thonon 153, 1245 Collonge-Bellerive, Suisse

Adresse succursale belge: Avenue Marnix 17, 1000 Bruxelles

Objet de l'acte : Confirmation démission et nomination d'administrateurs

Extrait de la déclaration de l'actionnaire unique faite en date du 31 août 2022

1. Confirmation démissions-nominations-réélections

L'actionnaire confirme la prise des décisions ci-dessous concernant les membres du conseil d'administration de la Société, à savoir:

• Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 10 septembre 2018:

- Nomination de Monsieur Thomas Hormuth, résidant à Place de Longemale 2C – CH- 1262 Eysins, en tant que membre du conseil d'administration avec effet au 1er octobre 2018; et

- Démission de Madame Ruth Clamp-Held, résidant à Chemin des Varlioudes 7 – CH – 1252 Meinier, en tant que membre du conseil d'administration avec effet au 1er octobre 2018.

• Lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 15 janvier 2019:

- Nomination de Monsieur Xavier Trocheris, résidant à Am Muelirain 3 – CH – 8117 Faellanden, en tant que membre du conseil d'administration avec effet au 31 janvier 2019; et

- Démission de Monsieur Thilo Schreyer, résidant à Forbuelstrasse 42 – CH – 8707 Uetikon am See, en tant que membre du conseil d'administration avec effet au 31 janvier 2019.

• Lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 7 mars 2019:

- Nomination de Monsieur Roger Rüesch, résidant à Rue du Vieux-Village 8 – CH – 1266 Duillier, en tant que membre du conseil d'administration avec effet au 31 mars 2019; et

- Démission de Monsieur Thomas Hormuth, résidant à Place de Longemale 2C – CH- 1262 Eysins, en tant que membre du conseil d'administration avec effet au 31 mars 2019.

• Lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2021:

- Démission de Monsieur Xavier Trocheris, résidant à Am Muelirain 3 – CH – 8117 Faellanden, de son mandat d'administrateur avec effet au 31 août 2021;

- Nomination de Madame Andrea Carisch, résidant à Klosterweg 14 – CH – 8044 Zürich, en tant que membre du conseil d'administration avec effet au 31 août 2021; et

- Réélection de Madame Valérie Kirschmann, résidant à Quartier Château Mafroi 4 – CH – 1260 Nyon, et de

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/12/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Monsieur Roger Rüesch résidant à Rue du Vieux-Village 8 – CH – 1266 Duillier, en tant que membres du conseil d'administration.

2. Confirmation de la composition actuelle du conseil d'administration

L'actionnaire unique confirme dès lors par la présente que le conseil d'administration de la Société est actuellement composé des membres suivants:

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| - Mme Valérie Kirschmann | Administrateur-Présidente |
| - Monsieur Roger Rüesch | Administrateur |
| - Madame Andrea Carisch | Administrateur |

Chaque administrateur a le pouvoir de signature individuel.

3. Désignation de mandataires spéciaux pour l'exécution des formalités requises en Belgique

Afin de rendre les décisions qui précèdent publiques en Belgique, l'actionnaire unique décide de désigner comme mandataires spéciaux, avec pouvoir de substitution et chacun agissant individuellement, Monsieur Gert Cauwenbergh, Madame Charlotte Reabel, Madame Annick Garcet, Mademoiselle Chloë Everaert et Mademoiselle Guusje Huijbregts du cabinet d'avocats KPMG Law SRL, ayant son siège à Luchthaven Brussel Nationaal 1 K, 1930 Zaventem, afin d'accomplir toutes les formalités concernant les décisions susmentionnées, y compris mais non limitée à, la rédaction, la signature et le dépôt des formulaires de publication au greffe du tribunal de l'entreprise compétent en vue de la publication aux Annexes du Moniteur belge et de la modification des données de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Pour extrait conforme,

Annick Garcet

Mandataire

Déposé en même temps:

- La déclaration de l'actionnaire unique en français légalisée et munie d'une apostille